

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2785**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition du lot n° 428 situé au 6, rue du Lac dans la copropriété du M+M et appartenant à la SCI BP, filiale de la Poste Immo dans le cadre du projet Part-Dieu

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2785**

objet : **Acquisition du lot n° 428 situé au 6, rue du Lac dans la copropriété du M+M et appartenant à la SCI BP, filiale de la Poste Immo dans le cadre du projet Part-Dieu**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu s'affirme, depuis sa création dans les années 1970, comme un grand centre contemporain d'affaires et de commerce, et un pôle intermodal majeur de déplacements.

Centre directionnel et d'affaires, la Part-Dieu regroupe de grandes administrations, des équipements phares, des sièges d'entreprises de niveau national. Déjà dynamisée par le TGV, la Part-Dieu confirme sa position de porte majeure d'entrée en ville avec la mise en service de la liaison par tramway la reliant à l'aéroport de Saint Exupéry.

Le projet Lyon Part-Dieu se concrétise et les premières interventions foncières nécessaires à sa mise en œuvre sont identifiées. En effet, le projet permet de localiser les premières opérations à développer, tant en aménagement d'espaces publics et de voiries qu'en capacité de productions et de valorisation immobilières.

Sur l'ensemble du périmètre Lyon Part-Dieu, plusieurs tènements sont mutables à court et moyen terme, soit dans une perspective de remembrement foncier pour sa valorisation ultérieure, soit pour constituer les emprises d'espaces publics ou de voiries nécessaires.

Dans la copropriété du M+M située entre la rue Garibaldi et rue du Lac, identifiée comme l'une des opérations du projet Part-Dieu, la Poste Immo propose de céder à la Communauté urbaine de Lyon le lot n° 428 issu de la division du lot n° 397 et situé 6, rue du Lac à Lyon 3°. Cette acquisition représente une opportunité en vue de la réhabilitation et de l'extension de cette copropriété.

Il s'agit d'un local commercial en rez-de-chaussée, libre de toute location ou occupation, d'une surface d'environ 214 mètres carrés correspondant à l'ancien centre de tri de la poste.

Au terme du projet d'acte, la SCI BP filiale de la Poste Immo, accepte de céder le bien aux prix de 250 000 € pour l'acquisition plus 10 000 € TTC d'honoraires de commercialisation, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 2 mars 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 260 000 € dont 10 000 € TTC d'honoraires de commercialisation, du lot n° 428 situé 6, rue du Lac à Lyon 3° dans la copropriété du M+M, d'une superficie d'environ 227 mètres carrés et appartenant à la SCI BP, filiale de la Poste Immo, dans le cadre du projet Part-Dieu.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 2571, le 12 septembre 2011 pour la somme de 270 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 250 000 € correspondant au prix d'acquisition, de 10 000 € TTC correspondant aux honoraires de commercialisation et de 3 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.